

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale Tarn-et-Garonne / Lot

Affaire suivie par :Francis DEGUISNE Téléphone : 05.63.91.74.40

Télécopie: 05.63.91.74.59

Courriel: francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr



# USINE D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES DE MONTAUBAN NOVERGIE SUD OUEST

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site -CSS-

Mercredi 14 septembre 2016 à 14 h 30 salle Jean Moulin Préfecture de Tarn-et-Garonne

Présidence assurée par M. Jean-Michel DELVERT, Secrétaire général de la Préfecture de Tarnet-Garonne, sous-préfet de l'arrondissement de Montauban.

## Étaient présents:

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de sites NOVERGIE SUD OUEST, M.Guy FERAL, Directeur du site de Montauban de NOVERGIE SUD OUEST, Mme Carine MARTIN, Responsable environnement NOVERGIE SUD OUEST,

Mme Marie-Claude BERLY, Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, M. Serge LANNES, Vice président de la Communauté de communes Terres et Confluences,

Mme Arlette IENCIU, association France Nature Environnement 82,

M. Fabien DAGUES, représentant des salariés du site NOVERGIE de Montauban,

M. Francis DEGUISNE, DREAL-UT82/46 Mme Chrystele ALBUGUES, ARS DD 82 M. Gabriel LATOUR, DDT 82

Mme Gisèle SANCHEZ, Bureau des élections et des polices administratives -préfecture

## Présent en tant que personne qualifiée:

M. Urbain LOUSTALAN - Directeur du SIRTOMAD

#### Ordre du jour :

- I Présentation du rapport d'exploitation 2015,
- II Questions diverses.

M. DELVERT ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Il donne la parole aux représentants de NOVERGIE pour la présentation du bilan d'exploitation 2015.

## Présentation du bilan d'exploitation 2015 :

Le document support présenté à l'appui de la présentation est annexé au présent document. Seules sont reprises dans le présent compte rendu les observations de la commission sur les différents points évoqués.

#### Organigramme

Il est précisé qu'un changement de dénomination est intervenu en juillet 2016. Novergie devient SUEZ REV Energie.

Une déclaration de changement d'exploitant sera prochainement adressée à la préfecture.

## Résultats techniques

Les heures d'activité sont en baisse en 2015 (5787 heures). Cela est dû à l'arrêt de l'activité sur une période de 3 mois environ à la suite d'un incident sur l'extracteur des machefers. De ce fait, l'usine affiche également une baisse des tonnages incinérés (23 436 t en 2015 pour 29 407 t en 2014). L'année 2016 devrait revenir au taux habituel.

## - La valorisation thermique

Elle est en très légère augmentation (0,890 Mwh/t) par rapport à 2014 (0,774 Mwh/t).

#### - Les résidus d'incinération

La valorisation se fait sur des mois décalés compte tenu des délais nécessaires aux analyses de leur qualité. Le ratio semble supérieur en 2015 compte tenu de l'arrêt de l'usine sur quelques mois.

Concernant les REFIOM, la baisse constatée s'explique par l'amélioration des réglages qui a permis de réduire la quantité de chaux et de coke de lignite injectée.

#### - La consommation d'eau:

Elle est en forte augmentation car il y a eu des fuites sur le réseau de vapeur (25 550 m3 en 2015 pour 14 979 m3 en 2014)

M. DEGUISNE demande si cette consommation se situe au-delà de celle autorisée. Il lui est répondu que ce chiffre englobe la totalité de la consommation (réseau et usine).

Mme ALBUGUES souhaite connaître la fréquence du suivi de la consommation : il est effectué quotidiennement (3 fois par jour) afin d'éviter les dérives.

<u>La consommation de coke de lignite</u> (qui sert au traitement des dioxines) Compte de l'arrêt de l'activité, elle est sensiblement identique.

#### -Concernant la consommation de chaux :

Le ratio est à la baisse, suite à l'optimisation des réglages.

## Résultats environnementaux

Autosurveillance continue des rejets gazeux :

2 pics liés à l'accumulation de poussières dans les gaines et au lavage de la chaudière.

## Compteur 60 h:

Les dépassements limites fixés par l'arrêté permettent de rester sous le seuil des 60 h de dépassement global prévu.

Les contrôles semestriels effectués par des organismes extérieurs servent à vérifier que les appareils de mesures sont correctement étalonnés par rapport aux appareils normés.

Un contrôle inopiné a établi qu'il n'y a pas eu de dépassement en 2015 hormis sur le mercure. Une contre-analyse a été effectuée avec des résultats conformes.

#### Rejets liquides:

Toutes les eaux du site sont réinjectées dans le process (cf arrêté complémentaire du préfet). Il n'y a donc plus de rejet dans le Tarn.

## Surveillance des eaux souterraines:

Les eaux de la nappe sont surveillées à l'aide de piézomètres par un organisme agréé. L'observation des résultats des analyses se fait sur plusieurs années.

## Surveillance des retombées atmosphériques :

Celle-ci fait l'objet d'un suivi depuis 2009 par un laboratoire agréé afin de vérifier si l'activité du site a un impact significatif.

Pour une meilleur lecture de l'impact du site, M. DEGUISNE demande que pour les futurs rapports, le point de référence soit mis à plat sur le graphique.

#### Travaux:

Novergie effectue, tous les ans, des travaux sur ses installations notamment sur le four pour le remplacement des réfractaires et des plaques à trous.

Suite à l'incident d'août 2015 (explosion à la sortie des mâchefers) -voir compte rendu de la CSS du 30 septembre 2015- des travaux de sécurisation ont été effectués.

Sur ce point, M. DEGUISNE demande à NOVERGIE de faire un point sur l'utilisation du nouveau dispositif mis en place (capotage).

M. SILVAIN précise que ce poste de travail est désormais suivi à distance par caméras, que les interventions sont peu fréquentes et l'accès à la zone n'a pas été nécessaire.

M. DAGUES, au titre de l'utilisateur du système confirme qu'il n'y a pas eu d'incident depuis sa mise en place. Il ne peut donc se prononcer sur l'efficacité réelle du dispositif.

Il ajoute simplement que depuis, la maintenance et l'entretien sont un peu plus lourds car ces opérations nécessitent davantage de manipulations.

La présentation du rapport d'activité étant terminée, M. DELVERT invite les participants à faire part de leur remarques ou questions.

M. DEGUISNE interroge NOVERGIE sur les installations de chargement des DASRI qui recoivent actuellement les déchets du Tarn. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de problème. Ils ont la capacité d'absorber les DASRI d'autres départements.

Mme ALBUGUES observe que le rapport fait part de données brutes. Elle souhaiterait que celles-ci soient accompagnées de commentaires sur les résultats.

Elle fait état d'une plainte pour nuisances sonores et demande ce qu'il en est. NOVERGIE indique que les nuisances étaient tout à fait exceptionnelles. Il s'agissait d'un problème de soupape qui a lâché et entraîné une fuite de vapeur d'eau.

M. DEGUISNE indique que la visite annuelle de 2015 n'a pas été effectuée (car visite dans le cadre de l'incident du mois d'août). Celle de 2016 a bien été effectuée.

Elle a porté essentiellement sur les équipements sous pression. Quelques anomalies ont été relevées auxquelles l'exploitant a apporté une réponse. Les contrôles effectués sur des établissements similaires de la région montrent des résultats identiques.

M. DEGUISNE demande à NOVERGIE si leur installation répond aux critères définis par la loi de transition énergétique.

M. SILVAIN indique que sur les différentes pistes proposées dans le cadre de la loi, l'accompagnement du réseau de chaleur pourrait être envisagé. Des propositions en ce sens ont été effectuées auprès du propriétaire de l'installation.

M. DEGUISNE demande que le bilan énergétique soit désormais intégré dans le rapport d'activité pour l'information des membres de la commission.

Il donne des précisions sur la loi de transition énergétique qui privilégie la récupération de matière ou la valorisation à l'incinération ou à la mise en décharge. Les incinérateurs devront, pour pouvoir être considérés comme unité de valorisation énergétique, avoir des rendements suffisants et en tout cas supérieurs à ce qui se fait actuellement sur le site de Montauban.

A l'issue des débats, le président remercie les participants de leur présence et lève la séance à 15 h 45.

Le président,

